

PAR COURRIEL

Québec, le 17 mars 2017

Objet : Demande d'accès à l'information pour obtenir des documents en lien avec l'assureur de l'emprunteur de la coopérative Bassins du Havre, le contrat d'exploitation, la liste de toutes les subventions reçues et le déficit d'exploitation annuel

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'accès à l'information du 25 février 2017 concernant l'objet en titre, je vous transmets les renseignements ci-dessous.

Sur le territoire de Montréal, le programme AccèsLogis est délégué à la Ville de Montréal qui agit comme mandataire du programme, elle est donc responsable du suivi des projets, tel celui les Bassins-du-Havre, du début à la fin. Ainsi, la plupart des documents demandés sont détenus par la Ville de Montréal et non par la Société d'habitation du Québec (SHQ). Vous êtes donc invité à contacter la personne responsable de l'accès aux documents de la Ville de Montréal, dont vous trouverez les coordonnées à la fin de cette lettre, pour obtenir les documents suivants :

- . Assureur de l'emprunteur
- . Coûts de réalisation
- . Liste des constructeurs, sous-entrepreneurs, fournisseurs de matériaux
- . Liste des infractions et corrections requises
- . Rapports d'inspection
- . Demandes de prêts de Bâtir son quartier

En ce qui concerne votre demande pour obtenir le contrat d'exploitation prévu à l'article 30 du Règlement sur l'habitation, nous vous avons déjà transmis ce document le 19 janvier 2017.

... 2

Quant à votre demande pour obtenir les subventions reçues par l'organisme, voici l'information que nous avons :

- . Subventions reçues de la part de la SHQ pour la réalisation du projet : 16 174 613 \$.
- . Subventions versées à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour les unités de la Coopérative d'habitation les Bassins du Havre : 368 594 \$. Pour plus d'information sur les versements, veuillez vous adresser à l'OMHM qui gère les unités du Programme de supplément au loyer pour cette coopérative.
- . Subventions pour l'entretien du bâtiment une fois construit : 0 \$. En effet, lorsque le projet est terminé, c'est l'organisme qui est responsable de son administration et de sa gestion. La SHQ ne verse aucune somme pour l'entretien.

Voici les coordonnées des personnes responsables de l'accès à l'information à la Ville de Montréal et à l'OMHM :

Ville de Montréal (sud-ouest)

Me Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement
815, rue Bel-Air
Montréal (QC) H4C 2K4
Tél. : 514 872-1950
greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca

OMH de Montréal

Mme Céline Mercier
Directrice des ressources humaines
415, rue St-Antoine O., 2^e étage
Montréal (QC) H2Z 1H8
Tél. : 514 872-2017
Télé. : 514 872-5560
celine.mercier@omhm.qc.ca

Conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous confirmons que vous pouvez demander une révision de notre décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par

André Ménard

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels

p. j.